

DOCUMENT UNIQUE **DE DELEGATION**

ASSOCIATION

DIRECTEUR GENERAL

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR

CHEF DE SERVICE EDUCATIF

GESTION DU PERSONNEL	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTEUR	CHEF DE SERVICE EDUCATIF	
Définition des objectifs généraux des services, des fiches de fonction	Information	Information Décision*	Décision**	Proposition	Décision	Avis	
Gestion technique administrative générale de l'établissement	Information	Information Décision*	Proposition	Avis	Décision	Avis	
Organisation des congés	-	Décision*	Décision**	Information	Décision ⁽¹⁾	Proposition	⊛
Organisation des emplois du temps	-	Mission	Décision**	Mission	Décision	Proposition	⊛
Embauche C.D.I	Décision	Proposition	Proposition	Avis	Proposition	Avis dans son domaine d'activité	
Embauche C.D.D / A.P.A.	-	Information Décision*	Information Décision**	Avis	Décision	Proposition	
SANCTION DISCIPLINAIRE							
Observation et avertissement	Information pour les Cadres	Avis (décision pour les Cadres et les Personnels du siège)	Avis (pour les Personnels administratifs et services généraux)	Proposition	Décision	Avis Pour les Personnels éducatifs	
Mise à pied	Information	Décision	Avis (pour les Personnels administratifs et services généraux)	Avis	Proposition	Avis	
Licenciement	Décision	Proposition	Avis (pour les Personnels administratifs et services généraux)	Avis	Avis	Avis	

⊛ Les congés et emplois du temps des Personnels administratifs et d'entretien pour les Etablissements Pyrène et Estelas sont validés par le Directeur après consultation et accord de la DAF.

Missions :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec l'organigramme du Siège, le Directeur Général, la Directrice Administrative et Financière et le Responsable des Ressources Humaines coordonnent, accompagnent le pilotage et contrôlent (dans leurs domaines de compétences) les différents établissements et services de l'Association.

Les domaines d'intervention principaux sont :

- Gouvernance et stratégie,
- Qualité de la prise en charge,
- Cohérence organisationnelle,
- Gestion des ressources humaines,
- Gestion financière,
- Sécurité
- Communication,
- Partenariat.

Rupture conventionnelle	Décision	Proposition	Avis	Avis	Avis	Avis	
Modification individuelle de l'emploi du temps et des congés (permutation)	-	Décision*	Décision**	Avis	Décision *(1)	Proposition	(*)
Modification temporaire de l'emploi du temps des services sans incidence sur la masse salariale.	-	Information	Décision**	Information	Décision *(1)	Décision dans son domaine d'activité	
Animation, coordination évaluation des équipes administratives	-	Information Mission	Mission Décision**	Mission	Décision	-	
Transfert	-	Information	-	-	Décision	Proposition	
Animation, coordination évaluation des équipes éducatives	-	Information Mission	-	Mission	Information	Décision	
Animation équipes Cadres hiérarchiques	-	Décision	Avis +	Avis +	Décision	-	

*Décision pour les Cadres du Siège

**Décision pour les services administratifs et Généraux du Siège

*(1) Délégations sub-déléguées au N-1 en l'absence du N

GESTION TECHNIQUE	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTEUR	CHEF DE SERVICE EDUCATIF
Gestion technique de l'établissement (projet d'établissement)	Information	Décision * Mission	-	-	Décision	Avis
Gestion administrative générale de l'établissement	Information	Décision * Mission	Mission	Mission	Décision	Avis
Admission	-	-	-	-	Décision	Proposition
Mise en place conduite évaluation de l'accompagnement éducatif	-	Information Mission	-	-	Information	Décision
Relation services ordonnateurs et services de placement	-	Information Mission	Mission (domaine financier)	-	Décision ^{*(1)}	Proposition
Relation milieu scolaire, professionnel, entreprise, loisirs, culture	-	Information Mission	-	-	Décision ^{*(1)}	Proposition
Relation services de soins	-	Information Mission	-	-	Décision ^{*(1)}	Proposition
Relation famille information médiation	-	-	-	-	Information	Décision
Demande arrêt placement	-	-	-	-	Décision	Proposition
Définition du projet de service	-	Information	-	-	Décision	Proposition
Sécurité	-	-	Mission	-	Décision	Avis

** Décision pour les Cadres du Sièg*

*** Décision pour les services administratifs et généraux du Sièg*

**⁽¹⁾ Délégations sub-délégées au N-1 en l'absence du N*

<i>GESTION FINANCIERE</i>	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTEUR	CHEF DE SERVICE EDUCATIF
Budget prévisionnel et comptes administratifs	Décision	Mission	Mission	-	Proposition	Avis
Gestion technique et administrative générale de l'établissement	-	Mission	Mission	Avis +*	Décision	Avis
Réalisation des dépenses budgétisées et autres	-	Décision * Mission	Mission	-	Décision	Décision selon délégations financières
Réalisation des dépenses loisirs et sorties extérieures	-	-	Mission	-	Information	Décision
Gestion des caisses éducatives	-	-	Mission	-	Information	Décision

* Décision pour les Cadres du Siège

** Décision pour les services administratifs et généraux du Siège

*(1) Délégations sub-déléguées au N-1 en l'absence du N

<i>GESTION DES IRP</i>	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTEUR	CHEF DE SERVICE EDUCATIF
Comité Social et Economique	-	Assure la Présidence	Intervention à la demande du Directeur Général	Intervention à la demande du Directeur Général	Intervention à la demande du Directeur Général	-

Les Chefs de Services Educatifs rendent compte au Directeur du fonctionnement éducatif de l'établissement, notamment en transmettant les comptes-rendus écrits de toutes les réunions institutionnelles.

Pendant l'absence du Directeur en congés, le Chef de Service Educatif a les délégations de décisions repérées par un astérisque^{*(1)}. En cas de difficultés, il en rend compte au Directeur Général, au Président ou à tout administrateur de l'Association.

Les Directeurs rendent compte au Directeur Général et à la Directrice Administrative et Financière du fonctionnement de l'établissement, notamment en transmettant les comptes-rendus des réunions hebdomadaires Cadres.

Le Directeur Général et la Directrice Administrative et Financière (selon ses disponibilités) assistent une fois par mois aux réunions Cadres des établissements.

Des réunions d'informations et de réflexions sont organisées avec les Cadres hiérarchiques de l'Association au moins une fois par trimestre.

Fait le 2 janvier 2020.

Le Président,
Henri POUCHES.

Le Directeur Général,
Nicolas GADDONI.